COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011 **n° 26**

RAPPORTEUR : Brahim BENZERGA

OBJET : **Dénomination de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'Ozon**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a procédé à la construction d'un bâtiment dédié à la mise en place d'un accueil de loisirs qui ouvrira ses portes le 4 juillet prochain à la lisière du parc Sudreau.

Les locaux dédiés pour leur majorité à l'ALSH permettront à l'issue des travaux de rénovation du centre social, d'accueillir des associations du quartier.

Afin de donner une meilleure lisibilité à ce nouvel équipement structurant dans le quartier d'Ozon, une démarche de concertation a été faite. Différents noms ont été proposés, celui de « Oz'aventure » a été retenu. Il fait référence au quartier d'Ozon et au terrain d'aventure dans lesquels il est implanté, à la curiosité et au dynamisme que sous-entend le verbe « oser » et enfin, sur un plan plus culturel au magicien d'Oz, le roman de Frank Baum dont fut tiré le célèbre film musical, du même nom, de Victor Flemming.
Ce nom sera déposé à l'institut national de la propriété industrielle (INPI).

* * * * *

VU la délibération n° 30 du conseil municipal du 3 décembre 2009 relative à la construction de l'ALSH,

CONSIDERANT l'ouverture de nouveaux locaux permettant de développer l'ALSH et l'accueil d'associations du quartier,

CONSIDERANT la nécessité de nommer cet équipement,

CONSIDERANT la démarche de concertation entreprise,

Le conseil municipal ayant délibéré décide :

- de dénommer l'ALSH d'Ozon «Oz'aventure»

– d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches administratives nécessaires à la protection de cette dénomination et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNAIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N°3927
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM